

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	OUIBUS
Raison sociale de l'entreprise	OUIBUS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées</li></ul>	

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

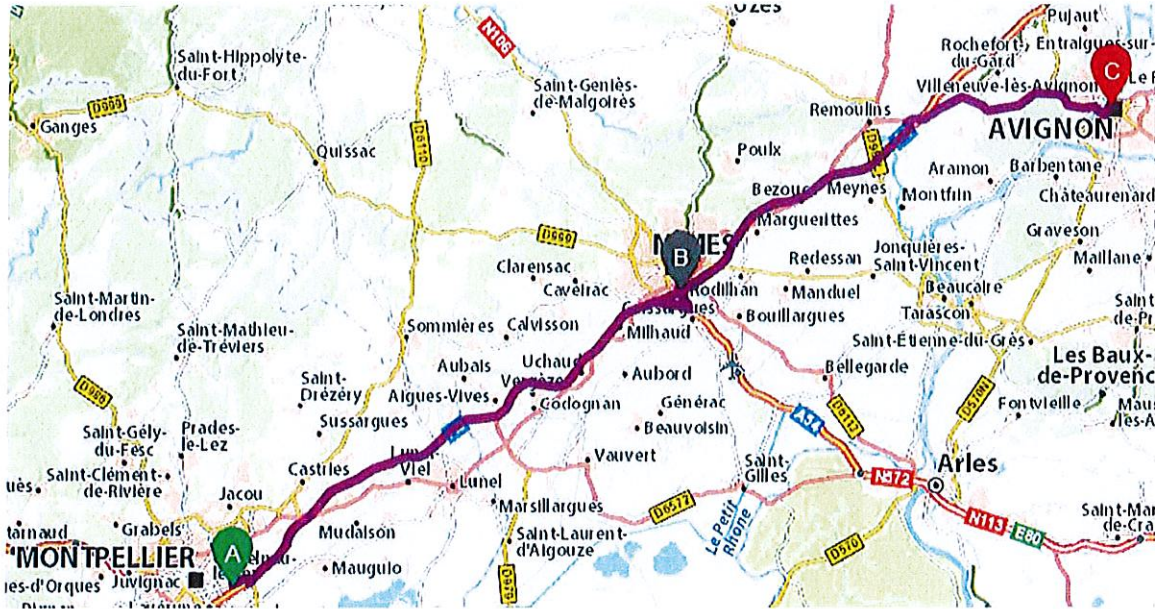
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>MONTPELLIER</p> <p>1016 rue Georges Méliès, 34 000 MONTPELLIER</p> <p>43.604453, 3.918318</p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>AVIGNON</p> <p>Boulevard du Rhône, 84 000 AVIGNON</p> <p>43.952499, 4.804022</p>
<p>Itinéraire(s) envisagé(s)</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 1</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Montpellier &lt;&gt; Avignon, via Nîmes</p>
<p>Temps de parcours</p> <p><i>(en heures et minutes)</i></p>	<p>01h35min</p>
<p>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</p>	<p>Pièce(s) jointe(s) : n° 2</p> <p>Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Montpellier &lt;&gt; Avignon via Nîmes</p>

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Montpellier <> Avignon via Nîmes



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

MONTPELLIER <> AVIGNON via Nîmes

- Sens Montpellier > Avignon

	Dimanche
<b>MONTPELLIER   Départ</b> Rue Georges Méliès	12h25
<b>NÎMES / Passage</b> Avenue du Languedoc	13h10 / 13h15
<b>AVIGNON   Arrivée</b> Boulevard du Rhône	14h00
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	<b>1 car 57 places</b>

- Sens Avignon > Montpellier

	Dimanche
<b>AVIGNON   Départ</b> Boulevard du Rhône	22h30
<b>NÎMES / Passage</b> Avenue du Languedoc	23h15 / 23h20
<b>MONTPELLIER   Arrivée</b> Rue Georges Méliès	00h05
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	<b>1 car 57 places</b>